



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

CONVOCACTION

Date :
20/06/2022
Envoi le :
27/06/2022
Publication le :
27/06/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 04
Pouvoirs : 04
Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU,
Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Christine MENOURET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER,
Nathalie GIRAULT MORESVE, Hélène ODENT, Renata VENCES,
Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal
ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX,
Mikaël TOST, Eric GUILMET.

Absents excusés :

Madame Danielle PLOQUIN,
Messieurs Eric VERHILLE, Xavier BINET, Pascal NOYAU.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Christine MENOURET.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Secrétaire de séance :

Madame Martine BOURDIN.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 037-213701394-20220705-DEL_05072022_08-DE



DEL N°05-07-2022/08 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2022 A LA METROPOLE, DANS LE CADRE DE LA MUTATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du fait de la vétusté des chaufferies existantes des établissements scolaires, la commune en partenariat avec le service commun de l'énergie de Tours Métropole Val de Loire, a engagé une réflexion en 2019 en vue du remplacement du système de production de chaleur des écoles de la commune.

Ce dossier, qui a été finalisé et transmis au service métropolitain en avril 2021, a été retenu dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021/2026 et de ce fait bénéficie de financement de l'État.

Aujourd'hui les travaux sont rentrés dans une phase opérationnelle, l'objectif étant que tout soit terminé pour le 31 décembre 2022.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DÉCIDE DE SOLLICITER Tours Métropole Val de Loire pour une subvention d'un montant de 100 000€ dans le cadre du fonds de concours « Mutation énergétique des bâtiments communaux 2022 ».

APPROUVE le plan de financement annexé à la présente délibération, étant précisé que les chiffres ne sont pas des estimations mais des montants réels résultants de la consultation des entreprises qui a été faite conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique. Pour les recettes, les subventions de l'État et du Département ont bien été notifiées à la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Martine BOURDIN
Première Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : 12/07/2022
Et sa publication le site internet de la commune le : 12/07/2022

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 037-213701394-20220705-DEL_05072022_08-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 
ID : 037-213701394-20220705-DEL_05072022_08-DE